



Le Parlement européen a largement approuvé le principe de la création d'une taxe sur les transactions financières (TTF) dans toute l'UE. A la suite de la récente législation votée par le Parlement français pour une TTF unilatérale en France à partir d'août 2012, la commission des affaires économiques du parlement européen approuve un taux de 0,1 % pour les actions et les obligations et de 0,01 % sur les autres produits financiers. Le [texte adopté](#) onfirme également que les revenus générés seront utilisés pour « des politiques spécifiques, surtout celles dédiées à l'aide au développement et à la lutte contre le changement climatique», ce qui constitue un pas dans la bonne direction pour les ministres des PFR qui depuis longtemps

[font campagne en faveur d'une TTF](#)

et d'autres

[mécanismes de financement innovant](#)

.